

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 DECEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 30

Convocation du 5.12.2023
Affichage du 5.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 5.12.2023, affichée le cinq décembre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excusés : Mme CHAMARET Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur du LAC Jean-Vincent est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.12.180

CONVENTION INDIVIDUELLE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION AU TE61 – L'HOTEL HAIE – SAINT VICTOR DE RENO – LONGNY-LES-VILLAGES

Monsieur le Président indique que le montant total de cette opération est fixé à 20 205 € TTC, comprenant :

- 16 164 € HT soit 19 396.80 € TTC de travaux
- 808.20 € de maîtrise d'œuvre non assujettie à la TVA

Il est à noter que ce chiffrage ne prend pas en compte la prestation ORANGE pour la télécommunication.

Il convient de passer une convention individuelle pour les travaux de génie civil de télécommunication avec le TE61 pour un montant prévisionnel facturable à la collectivité fixé à 20 205 € TTC.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits par Décision Modificative n° 7 sur le Budget Principal de la CDC.

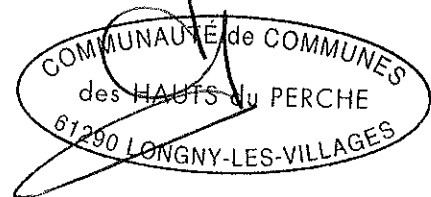
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser la dévolution des travaux de génie civil de télécommunication,**
- **D'accepter les termes de la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil de télécommunication, L'Hôtel Haie – Saint Victor de Réno à Longny-les-Villages,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**





CONVENTION INDIVIDUELLE DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX

- GÉNIE CIVIL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
- GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATION
- GÉNIE CIVIL RÉSEAUX NUMÉRIQUES
- PRESTATION CSPTS

1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage signée le 10/03/2017.

En application des dispositions de l'article 33 de la loi sur l'énergie du 7 décembre 2006 et de l'application du cahier des charges de la concession, le Te61 est l'unique autorité organisatrice de la distribution d'électricité et notamment les extensions en rural et urbain reversant la TCCFE.

2 - OBJET DES TRAVAUX :

TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COLLECTIVITE :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- GÉNIE CIVIL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
- GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATION
- GÉNIE CIVIL RÉSEAUX NUMÉRIQUES
- PRESTATION CSPTS

Commune : LONGNY LES VILLAGES

Lieu-dit : commune déléguée de ST VICTOR DE RENO « L'Hôtel Haie »

Maître d'ouvrage : CC des Hauts du Perche, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne



3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

Génie civil télécommunication :

Selon le détail dans le tableau ci-dessous :

Descriptif	Quantité	Montant HT
<i>Etude, convention et géoréférencement</i>		890,00 €
Etude détaillée, y compris géoréférencement (ml de voirie)	ml	
<i>Travaux de terrassement</i>		5 700,00 €
Tranchées sous accotement, y compris réfections (ml)	42	
Tranchées en terrain privé, y compris réfections (ml)	32	
Fonçage	5	
<i>Pose de matériel</i>		6 880,00 €
Fourreaux diamètre 42/45 (ml)	293	
Fourreaux diamètre 56/60 (ml)	157	
Fourreaux diamètre 75/80 (ml)	407	
Regard 30x30, y compris fourniture (u)	5	
Chambre télécom L2C (u)	4	
Montant HT		13 470,00 €
Montant des travaux avec actualisation estimé HT (20%)		16 164,00 €
T.V.A.		3 232,80 €
Montant des travaux TTC		19 396,80 €
Maîtrise d'œuvre (5% des travaux) - non assujettie à la TVA		808,20 €
Soit un Total TTC avec Maîtrise d'œuvre		20 205,00 €

Récapitulatif financier et aide du Te61:

	Montant des travaux à la charge de la collectivité(€ TTC)	Montant de la maîtrise d'œuvre (non assujettie à la TVA)	Montant facturable à la collectivité (travaux et maîtrise d'œuvre) en TTC
Génie civil télécommunication	19 396,80 €	808,20 €	20 205,00 €
Total TTC	19 396,80 €	808,20 €	20 205,00 €

Ce chiffrage ne prend pas en compte les prestations non décrites dans la convention cadre, notamment la prestation d'ORANGE pour la télécommunication.

4 - DEVIS :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux devis acceptés par la collectivité.

5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Avril 2024

Date prévisionnelle de fin des travaux : Octobre 2024

6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 6 mois.

A réception des travaux et après validation par la collectivité, le Te61 établira les titres de recette à l'attention de la collectivité.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, un nouveau devis sera établi à la collectivité.

Fait en deux exemplaires à Longny les Villages, le 14 décembre 2023.....

Pour la collectivité,
Le président,
Emmanuel LE SECQ



Pour le Te61,
Le Président,
Philippe AUVRAY





4 - DEVIS :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux devis acceptés par la collectivité.

5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Avril 2024

Date prévisionnelle de fin des travaux : Octobre 2024

6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

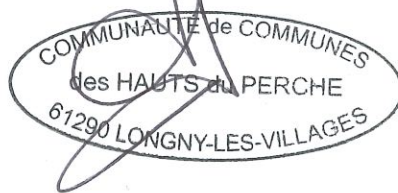
La durée de validité du présent devis est de 6 mois.

A réception des travaux et après validation par la collectivité, le Te61 établira les titres de recette à l'attention de la collectivité.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, un nouveau devis sera établi à la collectivité.

Fait en deux exemplaires à Longny les Villages, le 14 décembre 2023.....

Pour la collectivité,
Le président
Emmanuel LE SECQ



Pour le Te61,
Le Président
Philippe AUVRAY

